

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
Année universitaire 2026 - 2027

Licence Droit + LAS 3

- Parcours 1 : N1 DROIT Standard
- Parcours 2 : N1 DROIT Parcours adapté
- Parcours 3 : N1 DROIT Parcours Arbitrage sportif
- Parcours 4 : N2 DROIT Standard
- Parcours 5 : N2 DROIT Collège de droit
- Parcours 6 : N2 DROIT Parcours Arbitrage sportif
- Parcours 7 : N3 Droit privé standard
- Parcours 8 : N3 Droit privé Collège de droit
- Parcours 9 : N3 Droit privé Arbitrage sportif
- Parcours 10 : N3 Droit public standard
- Parcours 11 : N3 Droit public Collège de droit
- Parcours 12 : N3 Science politique
- Parcours 13: N3 Droit immobilier et habitat durable
- Parcours 14: N3 Parajuriste

Conseil de Gestion : avis favorable le 29/06/2026



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 22 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : CAFARELLI François, francois.cafarelli@uca.fr

L1 - Remédiation - Réopass	Jennifer MARCHAND	jennifer.marchand@uca.fr
L1 et L2 LAS	Ludovic BENEZECH	ludovic.benezech@uca.fr
L2 et L3 Collège de droit	Louis TERRACOL	louis.terracol@uca.fr
L2	Sophie PRETOT	sophie.pretot@uca.fr
L3 Droit privé , public et science politique	Christine BERTRAND	christine.bertrand@uca.fr
L3 Droit Immobilier et habitat durable	Fanny BRUNEL	fanny.brunel1@uca.fr

Contact en scolarité :

Responsable Administrative	Aurelie DRUEL	aurelie.druel@uca.fr
Responsable de scolarité	Magalie COUSTEIX	responsable-scolarite.deg@uca.fr
Niveau 1		scola.l1.deg@uca.fr
Niveau 2		scola.l2.deg@uca.fr
Niveau 3		scola.l3.deg@uca.fr

L3 Droit Immobilier et habitat durable	alicia.thourin_chassaing@uca.fr / jade.pailloux@uca.fr
L3 Parajuriste	

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Oui - non contrôlée
Assiduité aux TD	Oui - Non contrôlée, à l'exception des épreuves d'évaluation continue (cf. infra)
Assiduité aux TP	non concerné
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC annoncée préalablement par l'enseignant ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence aux EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session. En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC annoncée préalablement par l'enseignant, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en 2nde chance

Pour les LAS 3, se référer aux Informations générales et aux règles des examens spécifiques en annexe

Parcours adaptés
Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI Si dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit. Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Stages		
Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
L3 - Parcours Droit immobilier et habitat durable	6 semaines	Hors cours et examens
L3 - Parcours Parajuriste (hors alternance)	12 semaines	Hors cours et examens

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation :

N1	Jennifer MARCHAND
N2	Sophie PRETOT
N3	Christine BERTRAND
N3 parcours DIDH	Benjamin MEUNIER

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Tous Parcours					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A			X		
C			X		

Niveau 2 - Tous Parcours					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A				X	B, C et D
B			X		
D			X		

Niveau 3 - Tous Parcours sauf "Métiers de l'immobilier"					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A				X	B et C
B			X		
C			X		

Niveau 3 - Parcours "Métiers de l'immobilier"					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A			X		
B			X		

Niveau 3 - Parcours "Parajuriste"					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation

A				X	
B				X	
C				X	

NIVEAU 1 - Parcours DROIT STANDARD

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

31 crédits min

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT												
		UE 1 : Introduction au droit public	6	EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé	6	EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES												
		UE 2 : Introduction historique au droit	4	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Parcours "Standard"	4											
		EC 1 : Méthodologie du travail universitaire (MTU)		9	EvC	2	E et O		2	E	2h		E	1h
		EC 2 : Test de positionnement numérique		1	EvC	min 2	A					1	A	30 min
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT												
		UE 1 : Introduction à la science politique	3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Organisation administrative et juridictionnelle	3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	C (a u c h o i x)	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES ECO												
		UE 1 : Introduction à l'économie	3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Mathématiques : indices et analyse	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES GESTION												
		UE 1 : Grandes fonctions de l'entreprise	3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Mathématiques : indices et analyse	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES SCIENCES SOCIALES												
		UE 1 : Introduction à la sociologie	3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction à la science politique	3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		TOTAL	26											

2	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE 1 : Droit constitutionnel 1 : la Ve République	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Droit civil 1 : droit de la famille	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 1 : Histoire des institutions	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé 2 : objet et sujet de droit	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Introduction au droit international public et européen	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 4 : Culture juridique et politique	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 5 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O	1h
		UE 6 : Responsabilité Sociétale et Environnementale (à distance)***													
		C (a u c h o i x)	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT												
	UE 1 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 2 : Droit civil 2 : droit des personnes		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES ECO														
	UE 1 : Macroéconomie 1 : Grandes fonctions		3		EvT		1	E	2h				1	E	2h
	UE 2 : Mathématiques et statistiques descriptives		3		EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES GESTION														
	UE 1 : Système d'information comptable		3		EvC/EvT	50%	3	E et/ou A	1,5h	1	E	1,5h	1	E	1h
	UE 2 : Mathématiques et statistiques descriptives		3		EvC/EvT	50%	3	E et/ou A	1,5h	1	E	1,5h	1	E	1h
	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES SCIENCES SOCIALES														
	UE 1 : Introduction à la sociologie 2		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 2 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
			30												

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

A : Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

B : En MTU, les étudiants en RSE doivent produire devoir-maison écrit et composer lors de l'épreuve sur table organisée dans le courant du semestre. Il n'y a pas d'EvT pour la première session.

C : le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, l'étudiant subit les mêmes évaluations que les étudiants classiques, en distanciel ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

*** Responsabilité Sociétale et Environnementale : les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 1 - Parcours DROIT - Parcours adapté "Accompagnement Réopass"

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

33 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT												
		UE 1 : Introduction au droit public	6	EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé	6	EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES												
		UE 2 : Introduction historique au droit	4	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 4 : Parcours adapté "Accompagnement - Réopass"	4											
		EC 1 : Méthodologie du travail universitaire (MTU)		5	EvC	2	E et O		2	E	2h	1	E	1h
		EC 2 : Approfondissement disciplinaire 1		2	EvC	2	E et O		2	E	1h			
		EC 3 : Test de positionnement numérique		1	EvC	min 2	A					1	A	30 min
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT												
	C	UE 1 : Introduction à la science politique	3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Organisation administrative et juridictionnelle	3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		26												
	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT												
		UE 1 : Droit constitutionnel 1 : la Ve République	6	EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Droit civil 1 : droit de la famille	6	EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES												
		UE 1 : Histoire des institutions	3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé 2 : objet et sujet de droit	2	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Introduction au droit international public et européen	2	EvT		1	E	1h				1	E	1h

2	B	Au choix:												
		Parcours adapté "Remédiation"												
		UE 4 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O 1h
		UE 5 : Culture juridique et politique	2											
		EC 2 : Approfondissement disciplinaire 2 - Renforcement		1	EvC		3	E		2	E	1h	1	E 1h
		UE 8 : Responsabilité Sociétale et Environnementale (à distance)***												
		ou												
		Parcours adapté "RéoPass : passeport pour l'orientation et l'insertion"												
		UE 6 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O 1h
		UE 7 : "RéoPass : passeport pour l'orientation et l'insertion"	2		EvC		2	EvC1 : A EvC2 : O	EvC1 : A EvC2 : O (20 minutes)	1	O	20 minute	1	O 20 minutes
		UE 8 : Responsabilité Sociétale et Environnementale (à distance)***												
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT												
		UE 1 : Droit constitutionnel 2 : systèmes constitutionnels étrangers	3		EvT		1	E	1h				1	E 1h
		UE 2 : Droit civil 2 : droit des personnes	3		EvT		1	E	1h				1	E 1h
			30											

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

A : Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

B : En MTU, les étudiants en RSE doivent produire devoir-maison écrit et composer lors de l'épreuve sur table organisée dans le courant du semestre. Il n'y a pas d'EvT pour la première session.

C : le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, l'étudiant subit les mêmes évaluations que les étudiants classiques, en distanciel ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

D: Les étudiants souhaitant se réorienter sont invités à contacter La Fabrique qui leur propose un accompagnement spécifique. Celui-ci est facultatif et non créditant.

*** Responsabilité Sociétale et Environnementale : les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 1 - Parcours DROIT ARBITRAGE SPORTIF

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

31 crédits min

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT												
		UE 1 : Introduction au droit public	6	EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé	6	EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES												
		UE 2 : Introduction historique au droit	4	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Parcours "Standard"	4											
		EC 1 : Méthodologie du travail universitaire (MTU)		9	EvC	2	E et O		2	E	2h		E	1h
		EC 2 : Test de positionnement numérique		1	EvC	min 2	A					1	A	30 min
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT/ARBITRAGE												
		UE 1 : Organisation administrative et juridictionnelle	3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Réflexivité et compétences transversales (AS)	3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC 1 : Préparation physique : pratique et théorie Niveau 1		0,33	EvT	2	A+A		2	A+A		2	O	15'
		EC 2 : Analyse de pratique avec l'outil vidéo		0,33	EvT	1	M		1	M		1	M	
		EC 3 : Formalisation d'un projet dans et pour l'arbitrage Niveau 1		0,33	EvT+EvC	10%	M		1	M		1	M	
			26											

2	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE 1 : Droit constitutionnel 1 : la Ve République	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Droit civil 1 : droit de la famille	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Histoire des institutions	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Introduction au droit privé 2 : objet et sujet de droit	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Introduction au droit international public et européen	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 4 : Culture juridique et politique	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 5 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O	1h
		C	COMPETENCE COMPLEMENTAIRE ARBITRAGE SPORTIF												
	UE 1 : Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 1		3		Evt		2	M+S+A	20'	2	M+S+A	20'	2	M+S+A	20'
	UE 2 : Pratique et analyse de la pratique Niveau 1		3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC 1 : Pratique et théorie de la spécialité arbitre Niveau 1			0,33	Evt		2	E+A	1h	2	E+A	1h	2	E+A	1h
	EC 2 : Préparation physique pratique et théorie Niveau 1			0,16	Evt		2	A+M		2	A+M		2	O	15'
	EC 3 : Théorie fédérale sur l'arbitrage Niveau 1			0,16	Evt		1	O	20'	1	O	20'	1	O	20'
	EC 4 : Pratique fédérale de l'arbitrage Niveau 1			0,16	Evt		1	A		1	A		1	A	
	EC 5 : Analyse de pratique avec l'outil vidéo			0,16	Evt		1	M		1	M		1	M	
		30													

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

A : Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

B : En MTU, les étudiants en RSE doivent produire devoir-maison écrit et composer lors de l'épreuve sur table organisée dans le courant du semestre. Il n'y a pas d'EvT pour la première session.

C : le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, l'étudiant subit les mêmes évaluations que les étudiants classiques, en distantiel ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

*** Responsabilité Sociétale et Environnementale : les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 2 - Parcours DROIT STANDARD

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

35 crédits min

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE1 : Droit administratif 1	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit civil 1	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne sans TD	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		ou													
		UE1 : Droit pénal général 1 sans TD	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne avec TD	5		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	C	COMPETENCES D'OUVERTURE													
		UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
	D (a u c h	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Droit budgétaire	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Histoire du droit pénal	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES ECO													
		UE 1 : Macroéconomie 1	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Probabilités 1	3		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES GESTION													
		UE 1 : Comptabilité de gestion	3		EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
		UE 2 : Probabilités 1	3		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES SCIENCES SOCIALES													
		UE 1 : Histoire des idées politiques	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Enjeux politiques de la société française	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
			COMPETENCES COMPLEMENTAIRES PROFESSIONNALISANTES												

O i x)	UE 1 : Gestion de projet	3		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	UE 2 : Enseignements professionnalisants en Economie-Gestion	3												
	EC 1: Soutien Comptabilité-Finance		1	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	EC 2: Soutien Management-Marketing		1	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	ou													
	UE 3 : Enseignements professionnalisants en Droit	3												
	EC 1: Soutien Droit public		1	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
	EC 2: Soutien Droit privé		1	EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
		30												
A B C	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
	UE1 : Droit administratif 2	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	UE2 : Droit civil 2	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	COMPETENCES TRANSVERSALES													
	UE1 : Droit pénal général 2	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE2 : Sociologie de l'Etat et de l'administration	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
	COMPETENCES D'OUVERTURE													
	UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
	UE 2 : Option au choix - Cf. Livret de l'étudiant	2												
	Histoire du droit des personnes et de la famille			EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Anglais de spécialité**			EvC		min 2	E et O		Sans objet			2	E et O	
	Droit américain**			EvC		min 2	E et O		Sans objet			1	E ou O	
	Educadroit**			EvT		1	M					1	M	
	Modélisation des Nations-Unies**			EvC			M et O					1	M ou O	
	Université d'été franco-tchèque**			EvC		2	M et O					1	M ou O	
	Lysias **			EvC		2	M ou O	O - 30min			1	M ou O	O - 30min	
	UE 3 : UE Libre (voir catalogue UE libre)	3												

4	D (a u c h o i x)	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Droit commercial	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
		UE 2 : Droit fiscal	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES ECO													
		UE 1 : Macroéconomie 2: les politiques économiques	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
		UE 2 : Probabilités 2 (complément d'algèbre/d'analyse)	3		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES GESTION													
		UE 1 : Comptabilité approfondie	3		EvC		2	E		1	E	1h30	1	E	1h
		UE 2 : Probabilités 2 (complément d'algèbre/d'analyse)	3		EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES SCIENCES SOCIALES													
		UE 1 : Sociologie de l'action publique	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
		UE 2 : Sociologie : auteurs et théories	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES PROFESSIONNALISANTES													
		UE 1 : Enseignements professionnalisant vers l'insertion pro	3		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
		UE 2 : Projet tutoré ou stage	2		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
		puis au choix													
		UE 3 : Accompagnement vers les métiers de la gestion	1		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
		ou													
		UE 4 : Accompagnement vers les métiers du droit	1		EvC		2	E		1	E ou O	1h	1	E ou O	A*
				30											

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - Au S4, tous les étudiants doivent suivre une option (UE2 - bloc C) et une UE libre (UE3 - bloc C)

Attention - La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 2 - Parcours DROIT Collège de Droit

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

35 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE 1 : Droit administratif 1	5		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Droit civil 1	5		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE 1 : Droit pénal général 1 avec TD	5		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		ou													
		UE 1 : Droit pénal général 1 sans TD	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne avec TD	5		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	C	COMPETENCES D'OUVERTURE													
		UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
	D	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Droit budgétaire	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Histoire du droit pénal	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		COLLEGE DE DROIT													
		UE 1 : Collège de Droit	2												
		EC 1 : Droit approfondi - Contexte international du droit		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O	1h
		EC 2 : Droit et... - Sociologie du droit		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O				
		EC 3 : Théorie et pratique - Méthode de la recherche juridique		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O				
			30												
	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE1 : Droit administratif 2	5		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit civil 2	5		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h

4	B	COMPETENCES TRANSVERSALES												
		UE1 : Droit pénal général 2	2		EvT		1	E	1h			1	E	1h
		UE2 : Sociologie de l'Etat et de l'administration	2		EvT		1	E	1h			1	E	1h
		UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E	1	E	1h
		UE 2 : Option au choix - Cf. Livret de l'étudiant	2											
		Histoire du droit des personnes et de la famille			EvT		1	E	1h			1	E	1h
		Anglais de spécialité**			EvC		min 2	E et O		Sans objet		2	E et O	
		Droit américain**			EvC		min 2	E et O		Sans objet		1	E ou O	
		Educadroit**			EvT		1	M				1	M	
		Modélisation des Nations-Unies**			EvC			M et O				1	M et O	
		Université d'été franco-tchèque**			EvC		2	M et O				1	M et O	
		Lysias **			EvC		2	M ou O	O - 30min		1	M ou O	O - 30min	
		UE 3 : UE Libre (voir catalogue UE libre)	3											
	D	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT												
		UE 1 : Droit commercial	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h
		UE 2 : Droit fiscal	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h
		COLLEGE DE DROIT												
		UE 1 : Collège de Droit	2											
		EC 1 : Droit approfondi - Droit du numérique		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O	1	E ou O	
		EC 2 : Droit et... - Les grandes œuvres juridiques		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O	1	E ou O	
		EC 3 : Théorie et pratique - Questions contemporaines et pouvoirs publics		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O	1	E ou O	
			30											

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - Au S4, tous les étudiants doivent suivre une option (UE2 - bloc C) et une UE libre (UE3 - bloc C)

Attention - La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 2 - Parcours DROIT ARBITRAGE SPORTIF

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

35 crédits min

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Credits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE1 : Droit administratif 1	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit civil 1	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Droit pénal général 1 avec TD	5		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		ou													
		UE1 : Droit pénal général 1 sans TD						E	1h				E	1h	
			4		EvT		1					1			
		UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne avec TD	5		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	C	COMPETENCES D'OUVERTURE													
		UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
	D	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT/ARBITRAGE													
		UE 1: Option Arbitrage sportif : Réflexivité et compétences transversales Niveau 2	3												
		EC 1 : Préparation physique : pratique et théorie Niveau 2		0,33	EvT		2	A+A		2	A+A		1	O	15'
		EC 2 : Préparation mentale et stress, motivation et émotion		0,33	EvT		1	M		1	M		1	M	
		EC 3 : Formalisation d'un projet dans et pour l'arbitrage Niveau 2		0,33	EvT+EvC	10%	1	M		1	M		1	M	
		PUIS AU CHOIX													
		UE 2 : Droit budgétaire	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		OU													
		UE 3 : Histoire du droit pénal	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
			30												
	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT													
		UE1 : Droit administratif 2	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit civil 2	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
			COMPETENCES TRANSVERSALES												

4	B	UE1 : Droit pénal général 2	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		COMPETENCES D'OUVERTURE													
	C	UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
		UE 2 : Option au choix - Cf. Livret de l'étudiant	2												
		Histoire du droit des personnes et de la famille			EvT		1	E	1h				1	E	1h
		Anglais de spécialité**			EvC		min 2	E et O		Sans objet			2	E et O	
		Droit américain**			EvC		min 2	E et O		Sans objet			1	E ou O	
		Educadroit**			EvT		1	M					1	M	
		Modélisation des Nations-Unies**			EvC			M et O					1	M et O	
		Université d'été franco-tchèque**			EvC		2	M et O					1	M et O	
		Lysias **			EvC		2	M ou O	O - 30min			1	M ou O	O - 30min	
		UE5 : UE Libre - Option Arbitrage sportif : Engagement pour l'Arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 1	3												
		EC 1 : Projet dans et pour l'arbitrage Niveau 1		1	EvT		2	M+S+A	20'	2	M+S+A	20'	2	M+S+A	20'
	D	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT/ARBITRAGE													
		UE 1: Option Arbitrage sportif : Pratique et analyse de la pratique Niveau 2	3												
		EC 1 : Pratique et théorie de la spécialité arbitre Niveau 2		0,33	EvT		1	M		1	M		1	M	
		EC 2 : Préparation physique pratique et théorie Niveau 2		0,16	EvT		2	A+M		2	A+M		2	O	15'
		EC 3 : Théorie fédérale sur l'arbitrage Niveau 2		0,16	EvT		1	O	20'	1	O	20'	1	O	20'
		EC 4 : Pratique fédérale de l'arbitrage Niveau 2		0,16	EvT		1	A		1	A		1	A	
		EC 5 : Préparation mentale et stress, motivation et émotion		0,16	EvT		2	M+O	20'	2	M+O	20'	2	M+O	20'
		PUIS AU CHOIX													
		UE 1 : Droit commercial	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		OU													
		UE 2 : Droit fiscal	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
			28												

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - Au S4, tous les étudiants doivent suivre une option (UE2 - bloc C) et une UE libre (UE3 - bloc C)

Attention - La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

NIVEAU 3 - Parcours DROIT Privé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

40 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PRIVE													
		UE1 : Droit commun des sociétés	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE2: Droit du travail 1	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE2 : Grands systèmes juridiques	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Méthode de la note de synthèse													
			2		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 4 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE 5 : Projet personnel et professionnel	2		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
		UE1 : Droit de l'environnement	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Libertés fondamentales 1	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		27													
	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PRIVE													
		UE 1 : Droit civil	9												
		EC1 : Droit des sûretés (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		EC2 : Droit civil des biens (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		OU													
		EC3 : Droit des sûretés (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC4 : Droit civil des biens (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 2 : Droit de l'entreprise	9												
		EC1 : Droit du travail 2 (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		EC2 : Droit spécial des sociétés (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h

6		OU													
	EC3 : Droit du travail 2 (sans TD)		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		1 UE au choix (cf. Livret étudiant):													
		UE 2 : Contentieux administratif	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Histoire du droit des affaires	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 4 : Anglais de spécialité**	3		EvC		2	E et O	1h	Sans objet			2	E et O	1h
		UE 5 : Droit américain**	3		EvC		2	E et O	1h	Sans objet			1	E ou O	1h
		UE 6 : Université d'été franco-tchèque** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O					1	M et O	
		UE 7 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias (sauf si N2)	3		EvC		2	M ou O					1	M ou O	
		UE 8 : Engagement associatif Ecole de Droit	3		EvT		1	M					1	M	
		UE 9 : Politiques de l'UE	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 10 : Politiques territoriales durables**	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 11: Modélisation des Nations-Unies** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O					2	M et O	
	UE 12 : Educadroit** (sauf si N2)	3		EvT		1	M					1	M		
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Complément	6												
		EC1 : Procédure civile		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC2 : Procédure pénale		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC3 : Contrats spéciaux		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
			30												

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - DU Droit américain: les étudiants en mobilité internationale dans une université partenaire proposant des cours en anglais sont évalués "en ligne".

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

Double Licence : : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit privé » comme seconde licence d'inscription, au S5, les matières « Libertés publiques I », « Méthode de la note de synthèse », "Anglais" et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention Economie ou Gestion, la note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion. Au S2, la matière « Contrats spéciaux » et la matière choisie dans le cadre de l'UE au choix (bloc B) par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 6 de la première mention de licence d'inscription (Gestion ou Economie).

NIVEAU 3 - Parcours DROIT Privé - Collège de Droit

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

40 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PRIVE													
		UE1 : Droit commun des sociétés	5		EvC/EvT	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit du travail 1	5		EvC/EvT	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE2 : Grands systèmes juridiques	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Méthode de la note de synthèse													
			2		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 4 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE 5 : Projet personnel et professionnel	2		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
		UE1 : Droit de l'environnement	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Libertés fondamentales 1	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		COLLEGE DE DROIT													
		UE 1 : Collège de Droit	2												
		EC 1: Droit approfondi - Droit de la presse		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O	
		EC 2: Droit et... - Droit et littérature		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O	
		EC 3: Théorie et pratique - Recours juridiques		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O	
		27													

6	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PRIVE													
		UE 1 : Droit civil	8												
		EC1 : Droit des sûretés (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		EC2 : Droit civil des biens (sans TD)		1	EvT		1	E	1h					E	1h
		OU													
		EC3 : Droit des sûretés (sans TD)		1	EvT		1	E	1h					E	1h
		EC4 : Droit civil des biens (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		EC1 : Droit du travail 2 (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		EC2 : Droit spécial des sociétés (sans TD)		1	EvT		1	E	1h					E	1h
		OU													
		EC3 : Droit du travail 2 (sans TD)		1	EvT		1	E	1h					E	1h
		EC4 : Droit spécial des sociétés (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		1 UE au choix:													
		UE 2 : Contentieux administratif	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Histoire du droit des affaires	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 4 : Anglais de spécialité**	3		EvC		2	E et O	1h	Sans objet			2	E et O	1h
		UE 5 : Droit américain**	3		EvC		2	E et O	1h	Sans objet			1	E ou O	1h
		UE 6 : Université d'été franco-tchèque** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O					1	M et O	
		UE 7 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias** (sauf si N2)	3		EvC		2	M ou O					1	M ou O	
		UE 8 : Engagement asociatif Ecole de Droit	3		EvT		1	M					1	M	
		UE 9 : Politiques de l'UE	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 10 : Politiques territoriales durables	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 11: Modélisation des Nations-Unies** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O					2	M et O	
		UE 12 : Educadroit ** (sauf si N2)	3		EvT		1	M					1	M	
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Complément	6												
		EC1 : Procédure civile		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC2 : Procédure pénale		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC3 : Contrats spéciaux		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h

C	COLLEGE DE DROIT													
	UE 1 : Collège de Droit	2												
	EC 1: Droit approfondi - Introduction au droit comparé		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O	
	EC 2: Droit et... - Analyse économique du droit		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O	
	EC 3: Théorie et pratique - Etude dossier ctx, rédaction d'acte, technique contractuelle		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O	
		30												

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluatiuon terminale.

Attention - En anglais, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - DU Droit américain: les étudiants en mobilité internationale dans une université partenaire proposant des cours en anglais sont évalués "en ligne".

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

NIVEAU 3 - Parcours DROIT Privé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

40 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Credits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PRIVE													
		UE1 : Droit commun des sociétés	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE2 : Droit du travail 1	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Régime général des obligations	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Méthode de la note de synthèse	2		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 4 : Anglais													
			3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE 5 : Projet personnel et professionnel	2		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT - ARBITRAGE													
		UE 1 : Réflexivité et compétences transversales Niveau 3	3	1											
		EC 1 : Préparation physique : pratique et théorie Niveau 3		0,33	Evt		2	A+A		2	A+A		1	O	15'
		EC 2 : Décision jugement et arbitrage		0,33	Evt		1	M		1	M		1	M	
		EC 3 : Formalisation d'un projet dans et pour l'arbitrage Niveau 3		0,33	EvT+EvC	10%	1	M		1	M		1	M	
		PUIS AU CHOIX													
		UE2 : Droit de l'environnement	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		OU													
		UE3 : Libertés fondamentales 1	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
			28												

6	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PRIVE													
		UE 1 : Droit civil	9												
		EC1 : Droit des sûretés (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		EC2 : Droit civil des biens (sans TD)		1	EvT		1	E	1h					E	1h
		OU													
		EC3 : Droit des sûretés (sans TD)		1	EvT		1	E	1h					E	1h
		EC4 : Droit civil des biens (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		EC1 : Droit du travail 2 (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		EC2 : Droit spécial des sociétés (sans TD)		1	EvT		1	E	1h					E	1h
		OU													
		EC3 : Droit du travail 2 (sans TD)		1	EvT		1	E	1h					E	1h
		EC4 : Droit spécial des sociétés (avec TD)		2	EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE 2 : Engagement pour l'Arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 3	3												
		EC 1 : Projet dans et pour l'arbitrage Niveau 3			Evt		2	M+S+A	20'	2	M+S+A	20'	2	M+S+A	20'
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT - ARBITRAGE													
		UE 1 : Complément Procédures	3												
		EC1 : Procédure civile		1	EvT		1	E	1h					E	1h
		EC2 : Procédure pénale		1	EvT		1	E	1h					E	1h
		UE 3 : Pratique et analyse de la pratique Niveau 3	3	1											
		EC 1 : Pratique et théorie de la spécialité arbitre Niveau 3		0,33	Evt		1	M		1	M		1	M	
		EC 2 : Préparation physique pratique et théorie Niveau 3		0,16	Evt		2	M+O	20'	2	M+O	20'	2	O	15'
		EC 3 : Théorie fédérale sur l'arbitrage Niveau 3		0,16	Evt		1	O	20'	1	O	20'	1	O	20'
		EC 4 : Pratique fédérale de l'arbitrage Niveau 3		0,16	Evt		1	A		1	A		1	A	
	EC 5 : Décision jugement et arbitrage		0,16	Evt		1	M		1	M		1	M		
			30												

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - DU Droit américain: les étudiants en mobilité internationale dans une université partenaire proposant des cours en anglais sont évalués "en ligne".

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

Double Licence : : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit privé » comme seconde licence d'inscription, au S5, les matières « Libertés publiques I », « Méthode de la note de synthèse », "Anglais" et « Projet personnel et professionnel 2 » sont évaluées par équivalence. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention Economie ou Gestion, la note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion. Au S2, la matière « Contrats spéciaux » et la matière choisie dans le cadre de l'UE au choix (bloc B) par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au semestre 6 de la première mention de licence d'inscription (Gestion ou Economie).

NIVEAU 3 - Parcours DROIT Public

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

34 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PUBLIC													
		1 matière sans TD au choix (3 crédits)													
		UE 1 : Libertés fondamentales 1 (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Droit des propriétés publiques (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		2 autres matières avec TD (12 crédits)													
		UE 4 : Libertés fondamentales 1 (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 5 : Droit des propriétés publiques (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 6 : Droit international public 1 (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Grands systèmes juridiques	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Méthode de la note de synthèse	2		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 3 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE 4 : Projet personnel et professionnel	2		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
		UE1 : Droit de l'environnement	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Enjeux contemporains du droit public	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
			30												
A		COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PUBLIC													
		1 matière sans TD au choix (3 crédits)													
		UE 1 : Libertés fondamentales 2 (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Politiques de l'UE (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h

6		UE 3 : Droit international public 2 (sans TD)	3		EvT		1	E	1h			1	E	1h	
		2 autres matières avec TD (12 crédits)													
		UE 4 : Libertés fondamentales 2 (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 6 : Droit international public 2 (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	O	15 min
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		1 UE au choix:													
		UE 2 : Partis et mouvements politiques en Europe (au S5)	3		EvT		1	E	1h				1	O	15 min
		UE 3 : Procédure civile	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 4 : Procédure pénale	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 5 : Anglais de spécialité**	3		EvC		2	E et O	1h	Sans objet			2	E et O	1h
		UE 6 : Droit américain**	3		EvC		2	E et O	1h	Sans objet			1	E ou O	1h
		UE 7 : Université d'été franco-tchèque** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O					1	M et O	
		UE 8 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias**(sauf si N2)	3		EvC		2	M ou O					2	M ou O	
		UE 9 : Engagement associatif Ecole de Droit	3		EvT		1	M					1	M	
		UE 10 : Politiques territoriales durables	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 11 : Modélisation des Nations-Unies** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O					2	M et O	
		UE 12 : Educadroit**(sauf si N2)	3		EvT		1	M					1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Contentieux administratif	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Contentieux constitutionnel	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		1 UE au choix													
		UE3 : Politiques comparées	3		EvT		1	E	1h				1	O	15 min
		OU													
		UE4 : Histoire de l'Administration	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
			30												

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous).

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - DU Droit américain: les étudiants en mobilité internationale dans une université partenaire proposant des cours en anglais sont évalués "en ligne".

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

Double Licence : Dans le cadre d'une inscription pédagogique en double licence avec la licence Droit parcours « Droit public » comme seconde licence d'inscription, au S5, les matières "Enjeux contemporains du droit public" « Anglais », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel » sont évaluées par équivalence. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention Economie ou Gestion, la note reportée est celle de la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention Economie ou Gestion. Si l'étudiant est inscrit en première licence en mention AES, la note reportée en « Anglais », « Méthode de la note de synthèse » et « Projet personnel et professionnel » est la note obtenue par l'étudiant à ces trois matières en AES tandis que la note reportée en « Enjeux contemporains du droit public » est la moyenne de l'étudiant au semestre 5 de la mention AES. Au S6, les matières « Politique de l'UE sans TD », « Politiques comparées » ou « Histoire de l'administration », « Anglais » et la matière choisie dans le cadre de l'UE au choix (bloc B) par l'étudiant sont évaluées par équivalence. La note reportée est la moyenne de l'étudiant au S6 de la première mention de licence d'inscription (AES, Gestion ou Economie). L'étudiant suit les TD en « Libertés fondamentales 2 » et « Droit international public 2 ».

NIVEAU 3 - Parcours DROIT Public - Collège de Droit

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

34 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PUBLIC													
		1 matière sans TD au choix (3 crédits)													
		UE 1 : Libertés fondamentales 1 (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Droit des propriétés publiques (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Droit international public 1 (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 4 : Libertés fondamentales 1 (avec TD)	5		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 5 : Droit des propriétés publiques (avec TD)													
			5		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	UE 6 : Droit international public 1 (avec TD)	5		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h	
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Grands systèmes juridiques	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Méthode de la note de synthèse	2		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 3 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE 4 : Projet personnel et professionnel	2		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
		UE1 : Droit de l'environnement	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Enjeux contemporains du droit public	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		COLLEGE DE DROIT													
		UE 1 : Collège de Droit	2												
		EC 1: Droit approfondi - Droit de la presse		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O	
		EC 2: Droit et... - Droit et littérature		1	EvT		1	E ou O		1	E ou O		1	E ou O	
		EC 3: Théorie et pratique - Recours juridiques		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O	
			30												

6	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT PUBLIC													
		1 matière sans TD au choix (3 crédits)													
		UE 1 : Libertés fondamentales 2 (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 3 : Droit international public 2 (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	O	15 min
		2 autres matières avec TD (12 crédits)													
		UE 4 : Libertés fondamentales 2 (avec TD)	5		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 5 : Politiques de l'UE (avec TD)	5		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 6 : Droit international public 2 (avec TD)	5		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	O	15 min
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		1 UE au choix:													
		UE 2 : Partis et mouvements politiques en Europe (S5)	3		EvT		1	E	1h				1	O	15 min
		UE 3 : Procédure civile	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 4 : Procédure pénale	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 5 : Anglais de spécialité**	3		EvC		2	E et O	1h	Sans objet			2	E et O	1h
		UE 6 : Droit américain**	3		EvC		2	E et O	1h	Sans objet			1	E ou O	1h
		UE 7 : Université d'été franco-tchèque** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O					2	M et O	
		UE 8 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias** (sauf si N2)	3		EvC		2	M ou O					1	M ou O	
		UE 9 : Engagement associatif Ecole de Droit	3		EvT		1	M					1	M	
		UE 10 : Politiques territoriales durables	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 11 : Modélisation des Nations-Unies** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O					2	M et O	
		UE 12 : Educadroit** (sauf si N2)	3		EvT		1	M					1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Contentieux administratif	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Contentieux constitutionnel	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		1 UE au choix													
		UE3 : Politiques comparées	3		EvT		1	E	1h				1	O	15 min
		OU													
		UE4 : Histoire de l'Administration	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h

		COLLEGE DE DROIT												
		UE 1 : Collège de Droit	2											
		EC 1: Droit approfondi - Introduction au droit comparé		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O
		EC 2: Droit et... - Analyse économique du droit		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O
		EC 3: Théorie et pratique - Etude dossier ctx, rédaction d'acte, technique contractuelle		1	EvC		2	E ou O		2	E ou O		1	E ou O
			30											

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - DU Droit américain: les étudiants en mobilité internationale dans une université partenaire proposant des cours en anglais sont évalués "en ligne".

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

NIVEAU 3 - Parcours SCIENCE POLITIQUE

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

38 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - SC PO													
		UE 1 : Introduction à la politique internationale (avec TD)	6		EvC/EvT	50%	4	E	3h	1	E	3h	1	O	15 min
		1 matière sans TD au choix (3 crédits)													
		UE 2 : Pensée politique (sans TD)	3		EvT		1	E	1h				1	O	15 min
		L' autre matière avec TD (6 crédits)													
		UE 4 : Pensée politique (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	O	15 min
		UE 5 : Droit international public 1 (avec TD)	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	2	E	3h	1	E	1h
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Grands systèmes juridiques	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Méthode de la note de synthèse	2		EvC		2	E ou A	3h	2	E	3h	1	E	1h
		UE 3 : Anglais	3		EvC		Min 2	E ou A		Min 2	E		1	E	1h
		UE 4 : Projet personnel et professionnel	2		EvC		2	O et A		1	O		1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES													
		UE1 : Libertés fondamentales 1	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE2 : Partis et mouvements politiques en Europe	3		EvT		1	E	1h				1	O	15 min
			30												

6	A	COMPETENCES FONDAMENTALES - SC PO													
		UE 1 : Politiques de l'UE	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Grands concepts politiques***	4		EvC		2	E		1	E	1h	1	O	15 min
		UE 3 : Politique comparée	4		EvT+EvC	50%	4	E	3h	1	E	3h	1	O	15 min
		UE 4 : Négociations internationales***	4		EvC		2	E et O		1	E	1h	1	O	15 min
	B	COMPETENCES TRANSVERSALES													
		UE1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
		1 UE au choix:													
		UE 3 : Sociologie de la culture et des pratiques culturelles (scf)	3		EvT		1	E	1h				1	O	15 min
		UE 4 : Anglais de spécialité**	3		EvC		2	E et O	1h	Sans objet			2	E et O	1h
		UE 5 : Droit américain**	3		EvC		2	E et O	1h	Sans objet			1	E ou O	1h
		UE 6 : Université d'été franco-tchèque** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O					2	M et O	
		UE 7 : Engagement associatif avec l'AFEV ou Lysias** (sauf si N2)	3		EvC		2	M ou O					1	M ou O	
		UE 8 : Engagement associatif Ecole de Droit	3		EvT		1	M					1	M	
		UE 9 : Politiques territoriales durables	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 10 : Modélisation des Nations-Unies** (sauf si N2)	3		EvC		2	M et O					2	M et O	
		UE 11 : Educadroit** (sauf si N2)	3		EvT		1	M					1	M	
	C	COMPETENCES COMPLEMENTAIRES DROIT													
		UE 1 : Libertés fondamentales 2 (sans TD)	4		EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 2 : Droit international public 2 (avec TD)	4		EvT+EvC	50%	3	E	3h	2	E	3h	1	O	15 min
			30												

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous).

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A** Effectifs limités

A*** Attention - Application des règles d'assiduité relatives aux TD

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir une ou deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

Attention - En anglais,, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - DU Droit américain: les étudiants en mobilité internationale dans une université partenaire proposant des cours en anglais sont évalués "en ligne".

Attention - En méthodologie de la note de synthèse, au S5, les étudiants RSE doivent réaliser les 2 évaluations de contrôle continu pour lesquelles ils seront convoqués. Il n'y a pas d'EvT.

NIVEAU 3 - Parcours METIERS DE L'IMMOBILIER

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

60 crédits

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
	A	VENTE ET GESTION IMMOBILIERE DURABLES											Oral unique portant sur le programme des matières non capitalisées*	
		UE 1 : Eco-système de l'habitat	3		EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min		
		UE 2 : Les contrats de vente	3		EvC		2	E ou O	h ou 10 mi	1	E ou O	1h		
		UE 3 : Acteurs et valeurs	3											
		EC 1 : Les prêts immobiliers		2	EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min		
		EC 3 : L'expertise foncière		1	EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min		
		UE 4 : La copropriété	3		EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min		
		UE 5 : Gestion et habitat	3											
		EC 1 : Pratique de la gestion immobilière		1	EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min		
		EC 2 : L'habitat social		1	EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min		
		UE 6 : La gestion locative	3		EvC		2	E ou O	h ou 10 mi	1	E ou O	1h		

5	B	PROFESSIONNALISATION												
		UE 7 : Anglais	3		EvC		2	E/O/M		1	E/O/M	1h		
		UE 8 : Séminaire: Projet Professionnel et Personnel / métiers périphériques	3		EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min		
		UE 9: Gestion des entreprises et RSE	3											
		EC 1: Bailleurs sociaux		1	EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min		
		EC 2: Bailleurs privés		1	EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min		
		EC 3: Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)		1	EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min		
		UE 10 : Méthodologie écrite et orale	3											
			30											
A'		AMENAGEMENT URBAIN ET PROMOTION IMMOBILIERE DURABLES												
		UE 11 : Les opérations d'aménagement	3		EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min		
		UE 12 : Montage d'opérations	3											
		EC 1 : Urbanisme		1	EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min		
		EC 2 : Montages financiers		3	EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min		
		EC 1 : Les promoteurs		1	EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min		
		EC 2: Construction par les bailleurs sociaux		1	EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min		
		EC 3 : La responsabilité du promoteur		1	EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min		
		UE 14 : Commercialisation	3											

Oral unique portant sur le

6	EC 1: Opérateurs privés		1	EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min	programme des matière non capitalisées*
	EC 2: Bailleurs sociaux		1	EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min	
	UE 15 : Contentieux	3										
	EC 1 : Contentieux de		1	EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min	
	EC 2 : Contentieux de l'urbanisme		1	EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min	
	INSERTION PROFESSIONNELLE											
	UE 16 : Outils professionnels	3										
	EC 1 : Informatique appliquée		1	EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min	
	EC 2 : Gestion budgétaire de		1	EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min	
	UE 17 : Techniques professionnels	3										
B'	EC 2 : Projet tutoré (débute au S1)		2	EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min	
	EC 3 : Relations clients et posture professionnelle (Cours au S1)		1	EvC		2	E ou O	min ou 10 r	1	E ou O	30 min	
	UE 18 : Immersion	9		EvC		2	M et O	30 min	2	M et O	30 min	
		27										

A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

Remarque : * L'oral unique en seconde session, d'une durée de 20 minutes, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en EvC ou en EvT en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

NIVEAU 3 - Parcours PARAJURISTE

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 42 / 48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

[illegible]

B	UE 5 : se familiariser avec le formalisme des actes de procédure	6											
	EC 1 : TD Techniques contractuelles et TD Techniques sociétaires et TD Techniques de recouvrement et TD Rédaction des actes juridiques			EvC	100%	3	E et/ou O	1h	2	E et/ou O	1h		
	EC 1 : TD Techniques de secrétariat juridique		2	EvC	100%	3	E et/ou O	1h	2	E et/ou O	1h		
	EC 2 : TD La déontologie et TD La confidentialité		1	EvC	100%	3	E et/ou O	1h	2	E et/ou O	1h		
	UE 7 : découvrir l'environnement numérique	3											
	EC 1 : TD Maîtrise du pack office et TD Outils de recherche juridique et veilles permanentes			EvC	100%	3	E et/ou O	1h	2	E et/ou O	1h		
		30											
6	COMPETENCES JURIDIQUES												
	UE 8 : atelier d'expression écrite	3											
	EC 1 : TD La note de synthèse juridique		1	EvC	100%	3	E et/ou O	1h	2	E et/ou O	1h		
	EC 2 : TD Culture générale		1	EvC	100%	3	E et/ou O	1h	2	E et/ou O	1h		
	UE 9 : langue étrangère	3											
	EC 1 : TD Anglais			EvC	100%	3	E et/ou O	1h	2	E et/ou O	1h		
	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL												
	UE 10 : apprivoiser le fonctionnement comptable	3											
	EC 1 : TD Opérations comptables courantes et facturation et TD Tarification des actes			EvC	100%	3	E et/ou O	1h	2	E et/ou O	1h		
	PROFESSIONNALISATION												
	UE 11 : maîtrise de la communication	3											
C	EC 1 : TD Développement personnel et TD Maîtrise des outils de communication interne et TD Optimisation des techniques de communication externe et TD Identification et valorisation des compétences			EvC	100%	3	E et/ou O	1h	2	E et/ou O	1h		

Oral unique portant sur le programme des matières non capitalisées*

		UE 12 : projet tutoré	6											
		EC 1 : Méthodologie et suivi individuel			EvC	100%	3	E et/ou O	1h	2	E et/ou O	1h		
		UE 13 : projet professionnel	12											
		EC 1 : Rapport final (alternance ou stage)			EvT	100%	2	E et O	30 min	2	E et O	30 min		
			30											

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous).

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Attention : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

Remarque : * L'oral unique en seconde session, d'une durée de 20 minutes, porte sur au moins 1 matière de l'UE, qu'elle ait été évaluée en EvC ou en EvT en première session. Si l'étudiant obtient à l'épreuve unique une note supérieure à celle de la première session d'examen pour chaque matière de l'UE non validée en première session (note inférieure à 10), cette note est reportée comme note finale pour la matière de l'UE concernée.

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées...), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
*La **pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION

DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

*(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,
dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).*

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)
DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraîne la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation	Obtention de l'open badge
Licence DEUST	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
	Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2		Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST	
LAS et LAR	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) » Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

ENSEIGNEMENTS DE LANGUES EN LICENCE

Il est proposé un renforcement en langue française avec crédits aux étudiants internationaux souhaitant approfondir leurs connaissances et optimiser leurs chances de réussite en Licence.

Dans le cas où ces étudiants choisiraient cette possibilité, il en est fait mention dans leur contrat pédagogique. Pour les étudiants en parcours adapté, ce renforcement est obligatoire.

Le choix des cours se fait auprès de la scolarité du Centre FLEURA (Français Général ou Compétences spécifiques)

1^{ER} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits sont attribués au semestre 2 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

L'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

2^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 3 et 4 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

3^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 5 et 6 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2^{nde} chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

Les étudiants de niveau B1 et plus ont également la possibilité de choisir l'UE libre Français Langue Etrangère – FLE affectée de 3 crédits au semestre 6 de 36h.